

TRAVAUX LOCATIFS RÉALISÉS EN 2018

Par **LECACHEUR Rene PIERRE**, le **27/09/2018** à **09:50**

Bonjour,

je suis propriétaire bailleur d'appartements dans un immeuble sis à CHERBOURG
Depuis le début de l'année 2018 , j'ai fait réaliser des devis en vue de l'isolation par l'extérieur de la façade Nord de celui-ci (coût : 25000 euro) Malheureusement après maintes rencontres avec les agents des Impôts AUCUN n'a pu me dire précisément si oui ou non ce serait pris en compte en déduction réelle de mes revenus (fonciers et autres confondus) La seule info qui m'a été donnée c'est de les déclarer et " on verra " Le dernier que j'ai consulté m'a dit qu'il serait prudent d'attendre ... 2020 !!!

De fait il semble que les textes en la matière soient flous et imprécis Sauf que pour moi , je ne peux donner mon accord à l'entreprise avant d'être SÛR que cela viendra en déduction de mon revenu fiscal

Pour l'instant je suis dans l'expectative ce qui me pose problème car le devis va être réactualisé et le taux de crédit augmente

Aussi je souhaite que vous puissiez m'apporter des éléments (textes , infos , commentaires , etc ..)pour que je sache si je dois faire faire ces travaux MERCI